

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 21 MARS 2025 A 20 H 30

Date de la convocation : 6 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombres de membres excusés : 2

Nombre de membres absent : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – JURINE T.– COUTURIER A. - DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. – REBOUX A.– RICO S. – THIVOLET D. – VERCHERAND P. - VIAL F. – Mmes TRICAUD M. – ARTHAUD V.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur PALLUAT DE BESSET D. (*a donné procuration à M. REBOUX André*) – Madame MOREL P. (*a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles*)

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gilles PONVIANNE

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Monsieur Gilles PONVIANNE est désigné secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2025 ;
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 ;
- Affectation du résultat 2024 ;
- Amortissements et neutralisations : ACI et fonds de concours versés à LFA, équipements SIEL;
- Demandes de subventions :
 - Sou des Ecoles RPI-Cleppé Ste Foy
 - Association Biblio'Clep
 - Groupement départemental de lutte contre les rats musqués
 - Club de l'Amitié du 3^{ème} Age
- Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique de l'école ;
- Attribution du marché de travaux de voirie du centre-bourg ;
- Vote du budget primitif 2025 ;
- Terrain multisports : convention d'utilisation avec le RPI Cleppé-Ste Foy ;
- Convention avec le SIEL-TE ;
- Chapelle St-Sulpice : autorisation de prise en charge des travaux par l'association ;
- Salle Grenette : tarif pour location hebdomadaire ;
- Divers

Procès-verbal de séance

Mairie de STE FOY ST SULPICE

1 – Vote du CFU 2024 - Délibération N° DEL2025-03-8

Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances présentent les chiffres du compte financier unique de l'exercice 2024 établi par le SGC de MONTBRISON et la commune :

EXERCICE 2024 FONCTIONNEMENT		EXERCICE 2024 INVESTISSEMENT	
RECETTES	409 357.72 €	DEPENSES	122 035.06 €
DEPENSES	283 128.23 €	RECETTES	151 262.58 €
RESULTATS EXERCICE	126 229.49 €	RESULTAT EXERCICE	29 227.52 €
EXCEDENT REPORTE	77 365.05 €	DEFICIT REPORTE	- 11 659.55 €
EXCEDENT CUMULE	203 594.54 €	RESULTAT CUMULE	17 567.97 €
		RESTES A REALISER DEPENSES	0.00 €
		RESTES A REALISER RECETTES	0.00 €
		REPORT EN N+1 (RAR)	17 567.97 €

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024.

➤ VOTE

En exercice	15	POUR	14
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	14

2 – Affectation du résultat 2024 – Délibération N° DEL2025-03-8

Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances informent qu'il n'est pas obligatoire d'affecter une partie du résultat 2024 à la section d'investissement puisqu'il n'y a pas de déficit d'investissement cette année. Néanmoins, compte tenu des travaux d'investissement prévus pour l'année 2025, ils proposent d'affecter 120 000 € du résultat 2024 à la section d'investissement.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette affectation à l'unanimité.

➤ VOTE

En exercice	15	POUR	15
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	15	TOTAL	15

3 – Amortissement et neutralisation de l'Attribution de Compensation en Investissement – Délibération n° DEL2025-03-9

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation autorise, depuis le 1^{er} janvier 2018, les EPCI et leurs communes membres à comptabiliser sur leur section d'investissement la part d'attribution de compensation relative aux charges d'investissement transférées. L'attribution de compensation d'investissement versée par la commune à Loire Forez Agglomération peut être amortie sur un an. Afin

de maintenir l'intérêt de la comptabilisation d'une attribution de compensation en section d'investissement, l'amortissement obligatoire peut être neutralisé sur le plan budgétaire.

Approuvé à l'unanimité, sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

4 – Amortissement et neutralisation du fonds de concours versés à Loire Forez Agglomération et de la subvention d'équipement versée au Siel

Délibération n°DEL2025-03-10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions d'équipements versées par les communes peuvent être amorties sur un an. Afin de maintenir l'intérêt de la comptabilisation des subventions d'équipement versées en section d'investissement, l'amortissement obligatoire peut être neutralisé sur le plan budgétaire.

Approuvé à l'unanimité, sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

5 – Demande de subvention par le Sou des Ecoles du RPI Cleppé-Ste Foy –

Délibération n°DEL2025-03-11

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention du Sou des écoles du RPI de CLEPPE – STE FOY d'un montant de 1000 €, supérieure aux années précédentes compte tenu de l'organisation d'un voyage scolaire pour les classes de CE et CM.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer au Sou des Ecoles, une subvention de 1 000 €.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

6 – Demande de subvention par l'association Biblio'Clep –

Délibération n°DEL2025-03-12

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention d'un montant de 200 Euros de l'association Biblio'Clep dont les enfants du RPI bénéficient et à laquelle les familles fidésiennes peuvent adhérer.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer à l'association Biblio'Clep une subvention de 200 €.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

7 – Demande de subvention par le groupement départemental de lutte contre les rats musqués - Délibération n°DEL2025-03-13

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention du groupement départemental de lutte contre les rats musqués d'un montant de 300 Euros.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer au groupement départemental de lutte contre les rats musqués une subvention de 200 Euros.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

8 – Demande de subvention par le Club de l'Amitié du 3^{ème} Age

Délibération n°DEL2024-03-14

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention par le Club de l'Amitié.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer au Club de l'Amitié du 3^{ème} âge une subvention de 100 €.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

9 – Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique de l'école

Délibération n°DEL2025-03-15

L'adjointe aux école, Madame Magali TRICAUD, explique au Conseil qu'il convient d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique de l'école en charge de la cantine, du périscolaire et du nettoyage de l'école, compte tenu de l'augmentation significative de l'effectif de l'école cette année, notamment chez les maternels. Son temps de travail de 24h/semaine annualisées passera à 28h/semaine annualisées à partir du 1^{er} avril 2025.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique de l'école à 28h/semaine annualisées.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

10 – Attribution du marché de travaux de voirie du centre-bourg

Délibération n°DEL2025-03-16

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1er adjoint, rappelle le projet d'aménagement de la Place Saint-Cyr. Il rappelle qu'un avis d'appel à concurrence a été lancé le 04 décembre 2024 pour le marché « Travaux d'aménagement de voirie du centre-bourg » ; que la consultation a été passée dans le cadre d'un groupement de commande entre la commune et Loire Forez Agglomération, selon la procédure adaptée ouverte. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 29/01/2025. La commission d'appel d'offres a eu lieu le 11/03/2025.

Au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (60%) et la valeur technique (40%), il est proposé au Conseil Municipal que soit retenue l'entreprise suivante :

CANDIDAT	PART COMMUNALE HT		TOTAL PART COMMUNALE HT	TOTAL PART LFA HT	MONTANT TOTAL HT
	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE			
EUROVIA DALA	126 646.50 €	20 481.00 €	145 127.50 €	13 726.70 €	158 854.20 €

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition faite la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché de travaux de voirie du Centre-bourg à l'entreprise EUROVIA DALA avec une part communale de 145 127.50 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle).

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

11 – Vote du budget primitif 2025 – Délibération n°DEL2025-03-17

Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances présentent au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2025 de la commune comme suit :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>Budgetisés 2025</i>	<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>Budgetisés 2025</i>
011 / CHARGES A CARACTERES GENERAL	159 525.50	002 / EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	83 594.54
012 / CHARGES DE PERSONNEL	153 000.00	013 / ATTENUATIONS DE CHARGES	500.00
014/ ATTENUATIONS DE PRODUITS	28 185.27	042/ OPERATIONS D ORDRES ENTRE SECTIONS	40 821.98
023 / VIREMENT A SECTION D INVESTISSEMENT	50 733.77	70 / PRODUITS DES SERVICES	29 200.00
65 / AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 350.00	73 / IMPOTS ET TAXES	0.00
66 /CHARGES FINANCIERES	4 500.00	731 / FISCALITE LOCALE	236 000.00
67/ CHARGES SPECIFIQUES (EXCEPTIONNELLES)	1 500.00	74 / DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	60 000.00
68/ DOTATIONS AUX PROVISIONS	500.00	75 / AUTRES PRODUITS DE GESTIONSCOURANTE	20 000.00
042/OPERATIONS D ORDRES ENTRE SECTIONS	40 821.98	76 / PRODUITS FINANCIERS	0.00
TOTAL	470 116.52 €	77 / PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00
		TOTAL	470 116.52 €

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>Budgetisés 2025</i>	<i>Recettes d'investissement</i>	<i>Budgetisés en 2025</i>
001 / SOLDE D'EXECUTION D'INV. REPORTE	0.00	001 / SOLDE D'EXECUTION D'INV. REPORTE	17 567.97
040/ OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	40 821.98	021/ VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	50 733.77
041/ OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	040/ OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	40 821.98
10/ DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	0.00	041/OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00
13/ SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	0.00	10/ DOTATIONS FONDS DIVERS	125 000.00
16/ REMBOURSEMENTS D EMPRUNTS	21 200.77	13/ SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	181 239.00
20/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00	16/ EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 000.00
204/ SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS	25 839.97	TOTAL	431 362.72 €
21/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 500.00		
TOTAL	431 362.72 €		

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget prévisionnel 2025 tel que présenté.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

12 – Projet City-Stade : convention avec le RPI Cleppé-Ste Foy

Délibération n°DEL2025-03-18

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain multisports, il convient de signer une convention d'utilisation du city-stade projeté avec le RPI Cleppé/Ste-Foy-St-Sulpice pour que les élèves de l'école puissent bénéficier de cet équipement pour la pratique du sport pendant les temps scolaires.

Approuvé à l'unanimité, sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

13 – Chapelle Saint-Sulpice – Délibération n°DEL2025-03-20

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1er Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'entreprendre des travaux pour la remise en état de la Chapelle Saint-Sulpice. Il est proposé que l'association Les Amis fidésiens de la Chapelle St-Sulpice soit en charge de cette maîtrise d'ouvrage.

Approuvé à l'unanimité, sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

14 – Tarif salle Grenette – Délibération n°DEL2025-03-21

Monsieur le Maire expose au Conseil que, suite à une demande, il convient de créer un tarif pour la location de la salle Grenette à l'occasion de réservations hebdomadaires, pour des séances collectives. Un tarif mensuel de 50 € est proposé.

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le tarif mensuel de 50€/mois pour la location hebdomadaire de la salle Grenette à l'occasion de séances collectives.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

15 – Divers

➤ Ecole :

Madame Magali TRICAUD indique au Conseil que les effectifs devraient être sensiblement les mêmes que cette année pour la rentrée 2025-2026.

Madame Magali TRICAUD présente au Conseil le voyage scolaire organisé pour les classes de CE et CM au mois de mai dont le financement est partagé entre les parents (80€) et le Sou des écoles (201€/enfants).

➤ Tarifs électricité :

Monsieur le Maire présente au Conseil les tarifs du SIEL pour les années à venir. Pour 2025, les tarifs de l'électricité sont en hausse par rapport à 2024.

16 – Dates à retenir

- Report journée « Loire Propre » : Samedi 5 avril – 9h à la salle Grenette
- Prochain Conseil Municipal : vendredi 25 avril 2025 – 20h30

Procès-verbal de la séance du 7 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2025 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

Clôture de la séance à : 22 heures 30.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Gilles PONVIANNE,

Secrétaire de séance :

